



Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 18 Février 2021

Sous la présidence de Monsieur Christian LERDUNG, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

Présents :

Adjoints : Adrien BRAND - Ginette HELL – Gilles LITZLER - Annick FRICKER - Serge MULLER

Conseillers : Mylène GENIN – Magali SIMET - Stéphane MECKER – Cécilia MULLER - Vincent MECKER – Sylviane HELL – Sylvie SCHERMESSE – Manuel GROSGUTH – Alain SCHMITT – Claudine BISEL – Dominique SENDELIN

Absent Excusé :

Conseiller : Philippe STOLZ procuration à Magali SIMET

Non Excusée

Conseillère : Marlène LORENZ

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 09 Décembre 2020
2. Organisation des Associations Foncières de GRENTZINGEN, HENFLINGEN et OBERDORF
3. Demande de subvention des Associations
4. Permissionnaires chasse HENFLINGEN
5. Organisation du temps scolaire
6. Décision scolaire – Ecole élémentaire ILLTAL
7. Création M.A.M
8. Mobilité co-voiturage
9. Divers

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Annick FRICKER au poste de secrétaire de séance et de lui adjoindre Madame Nadine SCHNECKENBURGER.

POINT 1 – Approbation du compte rendu de la séance du 09 Décembre 2020

Le procès-verbal a été transmis par courrier à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Le Maire demande si des remarques sont à apporter à ce procès-verbal. Madame Claudine BISEL relève une erreur de comptage des voix au « point 1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 Octobre 2020 » : le vote n'est pas à l'unanimité des membres présents. Il faut rectifier le vote comme suit : Pour, 18 voix ; abstention, 1 voix ; contre 0 voix

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le conseil Municipal **DECIDE** d'approuver le procès-verbal du 09 Décembre 2020

POINT 2 – Organisation des Associations Foncières de GRENTZINGEN, HENFLINGEN et OBERDORF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'établissement des rôles et la facturation des cotisations des 3 associations foncières étaient établies par l'UAF – Plaine de Rhin. A compter du 1^{er} janvier 2021, cette association ne s'occupe plus de ces formalités.

Monsieur le Maire présente 3 solutions :

- Un devis de la Mutualité Sociale Agricole du Haut-Rhin pour un montant annuel de 940.71.- € TTC
- Un devis de la Société MSV INGENIERIE pour un montant annuel de 1 260.- € TTC
- Une solution en internalisant cette prestation au secrétariat de la commune d'ILLTAL. Cette dernière est favorisée par les 3 présidents des Associations foncières. Le fournisseur JVS propose un logiciel à cet effet. L'investissement est de 1 762.80 € TTC, la formation de 480.- € TTC, l'abonnement annuel de 63.60 € TTC et la maintenance du logiciel annuel de 210.- € TTC.

Il serait proposé aux associations foncières une prestation de service par la commune.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- Que la Commune d'ILLTAL achète le logiciel JVS adéquat.
- Que la Commune d'ILLTAL facture aux 3 associations foncières une prestation complète tenant compte des frais de personnels selon la délibération du 02 Décembre 2019, des frais de maintenance et des frais divers. Les frais tiennent compte du nombre des cotisant de chaque association foncière.

Les crédits seront inscrits au Budget des trois associations Foncières 2021 ainsi qu'au budget primitif de la Commune 2021.

POINT 3 - Demande de subvention des Associations

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention des associations et des organismes reçues en Mairie pour l'année 2021.

Associations de personnes âgées :

Il s'agit d'appliquer ce qui avait été proposé par le passé à savoir une subvention minimum de 100 € aux établissements accueillants des Illtalois. Certains établissements accueillent plus de deux personnes, il est proposé de bonifier de 50 € par personne supplémentaire les établissements concernés. On fait une demande de subvention :

- Mieux-Vivre à Saint-Morand D'ALTKIRCH 100 €
- Les Amis de l'Hôpital de DANNEMARIE 150 € (3 personnes)
- Delta Revie 100 €

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal **DECIDE** de verser les sommes convenues aux associations : Mieux-vivre à Saint-Morand d'ALTKIRCH, Les Amis de l'Hôpital de DANNEMARIE et Delta Revie.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2021.

POINT 4 – Permissionnaires chasse de HENFLINGEN

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Jean-Marie SCHLICKLIN, adjudicataire de la chasse communale de HENFLINGEN.

Il souhaite adjoindre les deux permissionnaires suivants :

- Monsieur René ENDERLIN, 225, rue Hennin Blenner – 68480 MOERNACH
- M Guy ISSELIN – 7, rue des Vergers – 68440 – SCHLIERBACH

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'accepter l'adjonction des deux nouveaux permissionnaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs nécessaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à informer l'intéressé et la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin

POINT 5 – Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation du temps scolaire dans les écoles publiques du Haut-Rhin, date de la dernière délibération de la commune le 10 Juillet 2017.

La commune n'a pas statué pour la rentrée 2020 et par conséquent l'OTS a été prolongée d'un an sur la base du décret n° 2020-632 du 25 Mai 2020 et arrive à échéance à la fin de la présente année scolaire.

Suite au Conseil d'école du 09 Février 2021 et après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De maintenir la semaine de 4 jours le : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
- De voter les horaires suivants : de 8 h à 11 h 25 et 13 h 25 à 16 h

POINT 6 – Décision scolaire – Ecole élémentaire ILLTAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 17 septembre 2020 que la classe élémentaire de CP sera transférée dans les locaux de la commune de RUEDERBACH et ce pour une durée de 1 an.

La commission scolaire s'est réunie en date du 02 Février 2021 et il a été demandé, vu la baisse des effectifs que cette classe de CP soit à nouveau transférée dans le bâtiment de la Commune d'ILLTAL.

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- le retour de la classe élémentaire de CP dans les bâtiments de ILLTAL et ce à partir de la rentrée scolaire 2021/2022. Il s'agit de se conformer aux règles établies dans la convention RPI qui stipule à l'article 2 :
 - a. L'école maternelle Rue des tuileries sur la commune de Ruederbach permettant d'accueillir des enfants de petite, moyenne et grande section maternelle.*
 - b. L'école primaire Rue du chemin de fer sur la commune d'ILLTAL pour les élèves inscrits en cycle élémentaire. »*
- d'informer les différents interlocuteurs de cette décision à savoir l'Education Nationale d'Altkirch, le Directeur d'école ainsi que les mairies du RPI Bettendorf Illtal Ruederbach.

POINT 7 – Création MAM

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à l'ordre du jour de la commission scolaire du 02 février 2021, il a été présenté le projet d'installation d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Ce projet était un des objectifs affichés lors de la dernière campagne électorale et la commission scolaire souhaite le mener à bien.

Monsieur le Maire confirme qu'un tel projet était déjà évoqué par le passé et son importance pour la Commune était mis en avant vu la baisse des effectifs de l'école. Il peut contribuer à attirer des jeunes parents dans notre village.

L'objet d'une MAM est le regroupement d'assistantes maternelles intervenant à l'extérieur de leur domicile pour garder des enfants de 1 mois jusqu'à l'âge de 6 ans. Une assistante maternelle peut garder 4 enfants ; le projet attendu prévoit 4 assistantes maternelles, soit une capacité d'accueil de 16 enfants.

Une association existante gérant déjà une entité similaire dans un autre village, s'est proposée de s'implanter dans la commune si un bâtiment communal était disponible. Il avait été étudié en son temps la transformation du dépôt communal de GRENTZINGEN, mais l'estimé était excessif. Le bâtiment communal de la Mairie de HENFLINGEN étant libre, il convient parfaitement à ce projet. La surface et la disposition intérieure du local correspond parfaitement à cette activité. La Protection Maternelle Infantile sur proposition du maire a visité les lieux et a donné son aval moyennant quelques adaptations pour les enfants. Il s'agit de travaux extérieurs paysagers, d'adaptation de menuiserie et sanitaire concernant des protections. Le coût de ces aménagements sont évalués approximativement à 30 000.- € TTC hors aides en cours.

Monsieur le Maire explique, pour que ce projet soit viable il faut une ouverture en septembre 2021 d'autant que des demandes de parents sont déjà existantes. Une convention (projet annexé au présent document) fixant les modalités de mise à disposition entre la Commune et l'Association devra être signée. Il est précisé que l'étage et le sous-sol du bâtiment reste disponible pour les activités de la commune ; le rez-de-chaussée est mis à disposition de la MAM.

Monsieur le Maire soumet à débat le projet au Conseil Municipal.

Il est abordé l'affectation du bâtiment, et la perte de la salle aux associations. Monsieur le maire met en avant que vu le nombre de bâtiments vides que dispose Illtal, il s'agit de saisir cette opportunité pour proposer un service à la population comme cela est le cas pour d'autres bâtiments. Concernant la salle, des projets sont à l'étude.

Il est mis en avant l'aspect financier, loyer, investissement. Monsieur le maire précise que l'investissement est simplement une charge du propriétaire pour permettre une location car l'investissement contribue à l'amélioration du bâtiment. L'association paye les charges locatives, un loyer modéré équivalent à la recette annuelle de la location de salle. Toutefois un loyer plus important est possible ; mais si nous voulons vraiment développer un service à la population nous devons alors y contribuer sous forme de subvention.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur :

- La modification du loyer fixé à 150 € correspondant à la recette locative de la salle.
Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :
Pour : 4 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 14 voix, dont 1 procuration

- La validation du projet de convention tel que présenté.
Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :
Pour : 15 voix, dont 1 procuration
Abstention : 1 voix
Contre : 2 voix

Le conseil Municipal **DECIDE**

- d'accepter le projet de convention tel qu'il a été présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Association de la MAM et tous autres documents nécessaires à la location du bâtiment communal.
- d'inscrire les travaux d'investissement au budget 2021 et de faire les demandes de subventions auprès des divers organismes.

POINT 8 – Mobilité co-voiturage

Le conseil municipal lors de sa séance du 09 décembre 2020, a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune au projet de covoiturage reliant ALTKIRCH et la Vallée de la Largue d'une part et la Vallée de l'Ill d'autre part ;

Le PETR demande la validation de différents points, à savoir l'emplacement des arrêts et le nom que la Commune souhaite donner à chaque arrêt

Après délibération et vote à main levée, à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 18 voix dont 1 procuration
Abstentions : 0 voix
Contre : 0 voix

Le conseil Municipal **DECIDE**

- De valider l'emplacement de l'arrêt proposé au niveau de la poste et lui donner le nom « Poste Illtal »
- De valider l'emplacement de l'arrêt proposé au carrefour rue de Riespach et lui donner le nom « Place du 19 Novembre Illtal »

POINT 9 – Divers

Plan local d'urbanisme intercommunal :

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'évolution du PLUi compétence de la Communauté des Communes du Sundgau. Plusieurs points bloquent dont notamment, l'extension à WALDIGHOFFEN (problème de surface), le Karting à STEINSOULTZ et l'assainissement dans certains villages.

Nous avons été sollicités pour donner un avis sur le retour qu'ont fait les services de l'état interrogés sur le projet global. Avec la commission urbanisme, nous avons émis des réserves sur la zone ZNIEFF (zone humide) qui est apparue sur les plans et sur certains zonages qui nécessitent d'être remis à jour notamment le To.

Appel d'offres – Eclairage public

L'appel d'offres a été déposé dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public. Il s'agit du remplacement de toutes les lanternes par un éclairage LED plus économique

et moins polluant. Nous bénéficions pour cela un maximum d'aides financières.
(Syndicat d'électricité et CEE)

La date de remise des plis est fixée au 1er Mars 2021.

Rue du Geisbach

Les travaux d'assainissement réalisés par la Communauté des Communes du Sundgau débuteront la semaine prochaine. Il s'agit de relier l'assainissement du secteur de RIESPACH à la station d'épuration. Cela passe par la pose d'une canalisation sur une distance de 300 mètres vers le collecteur d'Oberdorf. La route de RIESPACH sera fermée pour une durée de 15 jours et on profite des congés scolaires pour cela.

Colis de Noël

Mme Annick FRICKER, Adjointe au maire, en charge de la commission sociale remercie les conseillers municipaux qui ont aidé à la préparation et à la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées. Ils ont été appréciés par ces derniers et nous remercions aussi tous les fournisseurs locaux.

Retenues d'eau

M Adrien BRAND, Adjoint au Maire et délégué aux syndicats des rivières informe que les sondages de sols sont en cours concernant les retenues d'eau. Une réunion aura lieu prochainement et nous signalerons les arbres qui sont sujet à poser problème dans nos cours d'eau.

Ecole

M. Gilles LITZLER, Adjoint au Maire en charge de la commission scolaire fait un petit compte-rendu sur le conseil d'école du 09 février 2021. Il est relevé la baisse des effectifs et divers travaux.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21 heures 30.